

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA**  
**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire**  
**du mardi 24 octobre 2023 à 19h**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu/La Motte tenue à l'école, le vingt-quatre octobre de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures.

**PRÉSENCES**

Mmes Pryscylla Traboulsi-Provost Marie-France Leclerc  
Lucie Crépeault Marie-Pierre Hébert  
Naomie Faucher Nathalie Plourde  
Cindy Larochelle Valérie Pomerleau  
Mélanie Langlois

M. Guillaume Turpin

**ABSENCES**

Mme Marie-Claire Bérubé-Leblanc

**1. ACCUEIL,  
PRÉSENCE ET  
VÉRIFICATION  
DU QUORUM**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par Mme Naomie Faucher.

Il est 19h03.

**2. LECTURE ET  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

Mme Faucher fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-880-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Mélanie Langlois,  
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel qu'il a  
été rédigé.  
ADOPTÉE.

**3. ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DU 15 JUIN 2023**

CE-881-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Pryscylla  
Traboulsi-Provost,  
QUE le procès-verbal du 15 juin 2023 soit adopté tel qu'il a  
été rédigé.  
ADOPTÉE.

**4. POINT CÉ –  
FORMATION  
OBLIGATOIRE  
DES NOUVEAUX  
MEMBRES**

Mme Valérie Pomerleau envoie les nouvelles capsules aux membres et ils les écoutent à la maison.

**5. DÉNONCIATION  
D'INTÉRÊT, S'IL Y  
A LIEU (art. 70)**

Mme Pomerleau apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

Mme Mélanie Langlois fait une dénonciation d'intérêts.

**6. ADOPTION  
DES RÈGLES DE  
RÉGIE INTERNE**

Mme Pomerleau fait la lecture des règlements et du fonctionnement du conseil d'établissement.

CE-882-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Cindy Larochelle,

QUE les règles de régie interne soient et sont adoptées telles qu'elles sont présentées.

ADOPTÉE.

**7. ADOPTION DU  
BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT  
DU CÉ**

CE-883-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Faucher,

QUE le budget annuel 2023-2024 du conseil d'établissement soit adopté en précisant les points suivants :

- Le montant est de 500\$.
- L'argent non-utilisé retourne aux élèves.

ADOPTÉE.

**8. ADOPTION DU  
CALENDRIER DE  
TRAVAIL DU  
CONSEIL  
(art. 67)**

Mme Pomerleau propose un calendrier de travail pour l'année 2023-2024.

CE-884-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Priscylla Traboulsi-Provost,

QUE le calendrier de travail 2023-2024 du conseil d'établissement soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

**9. ADOPTION  
DE L'ÉTAT DES  
RÉSULTATS  
2022-2023**

Mme Pomerleau présente et explique aux membres l'état des résultats 2022-2023 de l'école Saint-Mathieu/La Motte.

CE-885-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de M. Guillaume Turpin,

QUE l'état des résultats 2022-2023 de l'école Saint-Mathieu/La Motte soit approuvé tel qu'il a été présenté.

APPROUVÉE.

Mme Pomerleau présente et explique aux membres l'état des résultats 2022-2023 de service de garde

CE-886-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Nathalie Plourde,

QUE l'état des résultats 2022-2023 du service de garde soit approuvé tel qu'il a été présenté.

APPROUVÉE.

**10. PRÉSENTATION DE LA VIDÉO DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE** Mme Pomerleau présente la vidéo du protecteur de l'élève.

**11. CRÉATION FONDS À DESTINATION SPÉCIALE-FAGH**

Mme Pomerleau présente le fond à destination spéciale du Fonds Ange-Gardien qui a été créé.

Le C.É. accepte la création du fonds.

CE-887-23 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE la création du fonds à destination spéciale soit approuvée telle qu'elle a été présentée.

APPROUVÉE.

**12. ADOPTION DES DIFFÉRENTES SORTIES ÉDUCATIVES OU ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

**i. École, service de garde, activités de financement**

Mme Pomerleau demande l'autorisation aux membres du CE pour les sorties éducatives plus les activités de financement en cours d'année, lesquelles seront décidées au fur et à mesure.

CE-888-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Marie-Pierre Hébert,

QUE les sorties éducatives et activités de financement pour l'année 2023-2024 soient et sont autorisées telles que présentées.

APPROUVÉE.

**13. RAPPORTS**

**a) Direction**

**i. Comité logo pour les deux écoles et nom de l'école de La Motte.**

- Le nom de l'école de La Motte est accepté de tous.

- La graphiste demande à avoir les règles et critères pour commencer sa création.

## b) Représentantes des enseignantes

### i. Préscolaire et 1<sup>er</sup> cycle -

- La grande récompense;
- Sortie à la ferme de Gallichan;
- Activité à l'Halloween;
- Projet de Noël avec La Motte à venir (spectacle?);
- Dîner de Noël à discuter;
- Ateliers pour les maternelles;
- Ateliers de lecture en 1<sup>re</sup> année à venir.

### ii. 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle

- La grande récompense
- Thème de Mario Bros et fonctions exécutives;
- 29 novembre spectacle au Théâtre des Eskers;
- Décembre journée chic, accessoires de Noël et pyjamas;
- Cross-Country au camp Dudemaine;
- Ateliers créés par les élèves pour l'Halloween;
- Défi lecture pour avoir des récompenses;
- Sortie aux quilles en décembre pour le défi lecture.

## 14. INFORMATION-CORRESPONDANCE RECUE

Aucune.

## 15. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

## 16. VARIA

- Mme Pryscylla Traboulsi-Provost aimerait faire une activité pour la journée intergénérationnelle.
- Question sur l'utilisation de SOI.
- Est-ce que le calendrier des dates des réunions des CÉ peut être envoyé à tous les parents si nous voulons avoir plus de personnes.
- Selon la CSSH, il est mieux d'acheter l'eau pour l'instant à l'école Saint-Mathieu.

## 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE-889-23 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,  
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20h16.

---

Naomie Faucher, présidente

Mélanie Langlois, secrétaire